

2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A4 N°24-046

2.2 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL
Mme. Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
Mme Sofia RAFAÍ donne procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Guy MULLER donne procuration à M. Ivica JOVIC

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

20/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice		29
Présents	23	
Votants		29

DATE D'AFFICHAGE :

20/09/2024

OBJET : AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES SUR LA PARCELLE CADASTRALE SECTION G NUMERO 273

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2241-1 modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 – art. 121 et L. 2122-21 modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 – art. 157 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 423-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que dans le cadre de la reconstruction du nouveau collège d'Épône, le Conseil Départemental doit déposer un permis de construire sur la parcelle cadastrée section G numéro 273,

Considérant que la parcelle susmentionnée appartient à la commune d'Épône, il est donc nécessaire que le conseil municipal autorise ce dépôt de ce permis de construire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts consultée le 12 septembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Ivica JOVIC, Maire de la Commune,

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 078-217802172-20241008-DEL24_046-DE



2024/

Commune d'Épône

Conseil Municipal du 26/09/2024 – Délibération A4 N°24-046

2.2 Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Après en avoir délibéré, A la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre),

6 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),

DECIDE :

1. **D'autoriser** le Conseil Départemental des Yvelines à déposer un permis de construire en son nom sur une propriété communale à savoir la parcelle cadastrale section G numéro 273.
2. **Précise** de transmettre la présente délibération à :
 - o La préfecture de Versailles

ÉPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **08 OCT. 2024**

Et publié/affiché le

08 OCT. 2024

Didier DIROL

Secrétaire de séance



lvica JOVIC



Maire d'Épône